

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 4 MAI 2021**

Le quatre mai deux mil vingt et un à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellegarde en Forez, régulièrement convoqués le vingt-sept avril deux mil vingt et un par le maire, se sont réunis à la salle des fêtes.

**Étaient présents :** MM. LAFFONT, ROUSSET, PICARD, MULLER, STURM, BOICHON, SOMMIER, MOULEYRE, DEMIZIEUX, FORISSIER, DUFOUR, BERRY, MEUNIER, PIOTEYRY, ORIOL, BRUNEL, MARTEAUX, THERMEAU, BLEIN,  
**Secrétaire de séance :** Mr MARTEAUX

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **Même séance**

Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 2 avril 2021 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie relatif à la préparation de la rentrée scolaire 2021 et plus précisément en ce qui concerne les horaires des écoles.

Monsieur le Maire rappelle que le code de l'éducation fixe pour tous les élèves d'âge maternel et élémentaire l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées (4,5 jours). Le décret n° 2017-1108 a introduit la possibilité de déroger à cette organisation du temps scolaire.

Ainsi, le conseil municipal, après avoir recueilli l'avis du conseil d'école et de l'équipe éducative s'était prononcé pour un retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017, dérogation qui avait été acceptée par les services de l'Académie.

Il ajoute que par arrêté en date du 8 juillet 2020, Monsieur l'Inspecteur d'Académie a arrêté les horaires d'entrée et de sortie de l'école publique comme suit :  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Monsieur le Maire précise que cette dérogation arrive à son terme et que la municipalité peut demander son renouvellement pour la période 2021-2024.

Il ajoute que les horaires en vigueur donnent satisfaction sur les plans pédagogiques et éducatifs et que le conseil d'école extraordinaire, par correspondance, a émis, à l'unanimité, un avis favorable pour la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire actuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, demande le renouvellement de la dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire pour l'école publique de Bellegarde-en-Forez sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et selon les horaires suivants : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

### **Même séance**

Monsieur le Maire indique que la Commission Culture souhaite proposer un concert le 6 novembre 2021 et a retenu la proposition du groupe Urban Folk de l'association Fasila de Veauchette. Ce concert d'une durée de 1h30 se tiendra à la salle des fêtes et le coût de la prestation est de 1 200 €.

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat d'engagement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Décide de retenir la proposition de l'association Fasila pour un concert du groupe Urban Folk le 6 novembre 2021
- ✓ Approuve le contrat d'engagement tel qu'il présente
- ✓ Demande qu'une clause d'annulation soit ajoutée pour des raisons sanitaires liées à la COVID-19

### **Même séance**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean-Claude GONON gérant de la société JCG POSE CUISINE dont le siège social est situé à Sorbiers (Loire) 9 bis rue Jean-Louis Berger, souhaiterait louer un local de l'Espace Chapellerie, 336 rue du stade à Bellegarde-en-Forez.

Monsieur le Maire précise qu'un local, à vocation de dépôt, est disponible sur ce site. Il est réparti sur deux niveaux avec au rez-de-chaussée une superficie d'environ 120 m<sup>2</sup> et à l'étage, environ 200 m<sup>2</sup>.

Il propose de signer un bail avec cette société..

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de conclure un bail avec la société JCG POSE CUISINE rétroactivement à compter du 1 mai 2021 et pour une durée d'un an
- Fixe le montant du loyer annuel à 5 800 € HT charges comprises soit 6 960 € TTC, payable mensuellement à terme échu
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail correspondant et toutes les pièces relatives à cette affaire.

#### Même séance

Monsieur le Maire présente la demande de subvention émanant de l'association Classe 2023.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 200 € à cette association.

#### Même séance

Monsieur le Maire présente la proposition de mission de maîtrise d'œuvre faite par le bureau d'études Réalités pour la réalisation de la requalification des entrées Est et Ouest du bourg le long de la RD 1089.

Il précise que cette proposition s'articule sur un taux de maîtrise d'œuvre de 6,60 % du montant des travaux basé sur une enveloppe prévisionnelle de 150 000 € H.T., soit un forfait provisoire de rémunération de 9 900 € H.T. pour une mission complète.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition de mission de maîtrise d'œuvre et donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Maire  
Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance  
Pierre MARTEAUX